

# CONCOURS NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS





Dossier de présentation

# 1. UN LABEL, UNE QUALITE DE VIE DANS LE VILLAGE

- 1.1 Motivations
- 1.2 Aménagement paysager et fleurissement
- 1.3 Gestion

# 2. ANIMATION ET VALORISATION

- 2.1 Animation et promotion de la démarche vers la population
- 2.2 Animation et promotion de la démarche avec les services municipaux
- 2.3 Animation et promotion de la démarche avec les autres parties prenantes

# 3. PATRIMOINE PAYSAGER ET FLEURISSEMENT

- 3.1 Arbres & arbustes
- 3.2 Pelouses et prairies
- 3.3 Fleurissement

# 4. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ESPACE PUBLIC

- 4.1 Biodiversité
- 4.2 Préservation des ressources naturelles
- 4.3 Espaces publics

# **5.** ESPACES REMARQUABLES

- 5.1 Les étangs des Chitries
- 5.2 Les mares
- 5.3 Les autres zones humides

# 6. CIRCUIT DE VISITE







# 1. UN LABEL, UNE QUALITE DE VIE DANS LE VILLAGE



#### 1.1 Motivations

Le fleurissement des espaces publics est un enjeu important pour la commune de Corbreuse depuis de très nombreuses années. Il contribue fortement à la mise en valeur du territoire et améliore la qualité du cadre de vie des habitants de notre village rural. Depuis 2014, fidèle à son slogan, l'équipe municipale travaille spécifiquement chaque axe d'exigence du label afin de l'aider à structurer sa démarche pour l'intérêt collectif : des choix raisonnés prennent ainsi en compte l'histoire et le patrimoine, la réalité socio-économique mais se tournent également vers l'avenir en conduisant des projets vertueux.

## 1.2 Aménagement paysager et fleurissement

La commune s'étend à l'ouest avec de grands espaces agricoles typiques de la Beauce. A l'est et au nord la forêt domaniale de Dourdan et le bassin supérieur de l'Orge constituent une trame verte et bleue de qualité. L'habitat est très regroupé au centre du territoire. L'élaboration actuelle du PLU (plan local d'urbanisme) prend en compte ces caractéristiques d'autant plus qu'elles figurent dans les objectifs précisés dans la délibération du Conseil Municipal du 15/09/2017.

La variété des végétaux mis en place dans les différents espaces de la commune assure la continuité du végétal chaque saison.

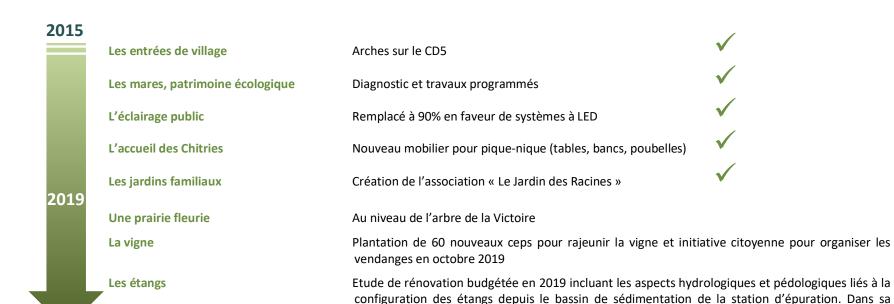


Le fleurissement dit «horticole» cède peu à peu sa place au profit d'espèces vivaces ou de graminées ce qui garantit la présence végétale toute l'année. Dans le même sens, porté par des principes écologiques cohérents, l'usage de produits phytosanitaires est proscrit. Le respect de cette bonne pratique a permis à Corbreuse d'obtenir en 2014 les



quatre trèfles du programme Phyt'Eaux Cités, mention 'Zéro Phyto' et le label 'Terre Saine' en 2016.

Chaque année la commune réalise un ou plusieurs projets pour poursuivre sa stratégie d'embellissement et d'amélioration de la qualité de vie au village. Parmi les projets seront concrétisés en 2019-2020 la rénovation des 4 mares communales, la poursuite de l'amélioration de l'accueil à la Gambade et aux Chitries ainsi que la rénovation de la vigne communale du Montpiquet.



## 1.3 Gestion

2020...

Sur le terrain, les agents communaux arpentent les voiries chaque jour pour traquer mauvaises herbes, verdure anarchique et offrir aux yeux de tous les habitants un fleurissement multicolore et des espaces agréables dans tous les quartiers quelle que soit leur nature : résidentielle, loisir, sport, économique ou publique... La gestion différenciée de plusieurs espaces verts offrira ainsi des paysages très contrastés avec des zones très soignées dans le village mais aussi des

parcours santé est envisagé dans le cadre de ce projet

zones plus « naturelles et champêtres » sur les zones extérieures dédiées à la promenade ou aux loisirs. Au total 9,37ha sont entretenus par le Service Technique.

Le Service Technique s'emploie à l'entretien et au développement de ces espaces. Cette volonté, soutenue par la Commission Espaces Verts du Conseil Municipal porte ses fruits d'année en année.



La Commission Espaces Verts, Développement Durable et Environnement



phase de réalisation des chantiers avec des citoyens et/ou jeunes volontaires seront proposés. Un

L'équipe du Service Technique

# 2. ANIMATION ET VALORISATION

# 2.1 Animation et promotion de la démarche vers la population

#### Une communication en continu

Afin d'informer les concitoyens sur les différents projets, le fleurissement, l'aménagement des espaces, les bonnes pratiques au jardin, etc des articles paraissent régulièrement dans le bulletin municipal mensuel. La plupart de ces informations ou supports de communication sont relayés sur le site internet et les pages Facebook de la commune.





Infos et publicités

#### Cacher ce puceron que je ne saurais voir

Un calcul théorique montre les possibilités démographiques exceptionnelles de ces insectes : soit un puceron ayant une fécondité moyenne d'une trentaine de larves et dont la durée de développement, de la naissance jusqu'à la maturité de reproduction, est de 14 jours ; à raison de neuf générations par an pendant la belle saison, un seul individu pourra être à l'origine de ADD milliards d'individus

Le poids d'un adulte étant d'environ 1 mg, ce seraient 600 tonnes de pucerons qui auraient pu être produites par une seule femelle en une seule saison | Ce calcul est bien sûr irréaliste et ne tient pas compte des facteurs défavorables comme le climat, les ennemis naturels, qui limitent les populations... mais aussi et surtout des ennemis naturels que l'on appelle les

#### COMMENT FAVORISER LES AUXILIAIRES

De manière génén chrysopes, guêpes,

- Stopper l'utilisa

∞ Favoriser les lies s'abriter des éléme

» Favoriser les lieu besoin de s'abriter du froid

∞ Favoriser les la

∞ Favoriser les lieu bois mort, proje.... Li trouvent de la nourr avant de réaliser leu frambaisiers...

Vivre au jardin ... en attendant le printemps

biodiversité et les : Voyons ce qu'il est possible de faire en jardinage pour se préparer tout doucement au retour des beaux jours et donc au réveil de la nature

dans la journée au Le proverbe du moment : « À la Chandeleur, l'hiver passe ou prend riqueur »

Finissez le nettoyage complet du jardin : dernières feuilles, déchets... et vérifiez à nouveau les protections hivernales.

Grattez la surface de la terre pour commencer à l'aérer.

Pour les arbustes, les conifères, les arbres d'auxiliaires puisser fruitiers : griffez la surface du sol sur 4 à 5 cm. élever leurs petits p épandez une dose de fumier, et re-griffez ensuite pour mélanger ce fumier à la terre.

- Taillez les rosiers, fruitiers (pommiers, poiriers...) et la vigne en traitant à la bouillie bordelaise.

au stade adulte et | - Taillez les clématites, les groseilliers, cassissiers,

- Guettez les premiers perce-neige en fin de mois...!



INFORME

VOUS

MUNICIPALITÉ

Au potager

- Réservez éventuellement le compost de cuisine pour le potager plutôt que le compost végétal.

Préparez la terre en vue des semis : bêchez et ratissez la zone de semis des légumes à repiquer ultérieurement.

Procédez aux premiers semis sous abris carottes, poireaux, laitues, navets, céleri-rave, choux-fleurs, radis...



- Continuez à protégez les pots en extérieur.

- Ne découvrez pas encore les plantes emmitouflées dans leur voile d'hivernage, il est un peu

Toujours hors-gel, vous pouvez planter les arbres et arbustes de balcon.

Continuez voire finalisez le nettoyage de vos outils et machines, pour qu'ils soient opérationnels dans les semaines qui suivent.

Continuez de nourrir les oiseaux : ils resteront ainsi fidèles à votre jardin l

La Commission Espaces Verts, Développement Durable et Environnement

# 2019 : LES PRODUITS CHIMIQUES AU JARDIN, C'EST FINI !

En janvier 2019, les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique)

Depuis le 1er janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique restent autorisés

La vente de pesticides dans les jardineries ne se fait plus en libre-service.

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service n'est plus possible depuis le 1er janvier 2017. Ces produits sont délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.



Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1er janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

## Broyat de végétaux

La commune de Corbreuse met à la disposition des habitants du village du broyat de végétaux.

Stock à côté du stade. N'hésitez pas à vous en servir!



# Essonne verte Essonne propre : un rendez-vous intergénérationnel

Chaque année, les Corbreusois sont invités à participer à la journée Essonne verte – Essonne propre. L'occasion de sensibiliser de façon concrète les jeunes générations à l'éco-citoyenneté, et de capitaliser de façon pédagogique autour des valeurs véhiculées par l'événement. Le Conseil Municipal Enfants est sollicité et à l'issue de cette journée, un diplôme est remis pour marquer l'événement.





# Un arbre, des enfants : une animation vers les familles

Depuis plus de 20 ans, la municipalité plante symboliquement un ou plusieurs arbres pour célébrer la naissance des nouveaux corbreusois! Une espèce nouvelle est choisie chaque année contribuant à la biodiversité sur le territoire. En 2018, c'est un Davidia Involucrata qui a été planté sur le terrain de la Grenouillère.





## Carrés potagers dans le village depuis 2015

Plusieurs grands carrés de potager ont été créés par le Service Technique à proximité des Ecoles et mis à la disposition du Centre de Loisirs pour initier les enfants au jardinage.

Le Conseil Municipal Enfants a également mené à bien son projet d'installation de 2 carrés potagers en libre-service devant l'école élémentaire et à proximité de l'église pour sensibiliser la population aux bienfaits de cette activité.

#### Les jardins familiaux de Corbreuse

Un terrain de 900m² a été mis à disposition par la commune pour créer des parcelles de jardins familiaux. Le projet a été concerté avec les familles potentiellement bénéficiaires.

La livraison des équipements s'est échelonnée au long de l'année 2018.

L'association « Le Jardin des Racines » a été créée pour réunir les bénéficiaires et gérer désormais

cet espace selon une convention convenue avec la Mairie. Une inauguration est prévue avant l'été 2019 pour célébrer l'aboutissement de ce projet collaboratif.

Un des objectifs est de favoriser des initiatives d'animation des jardiniers dans la commune comme ci-contre une platebande aménagée en libre-service et demain une bourse d'échange de plantes ou des journées portes ouvertes...









#### Concours de fleurissement

Le concours de fleurissement relancé en 2016 a pour objectif de récompenser les habitants qui aménagent et fleurissent les abords de leurs habitations.

Ce concours est ouvert à tous les habitants qui désirent y participer, sans obligation d'inscription préalable. Le jury est composé d'élus (commissions espaces verts) et de personnes qualifiées désignés par la municipalité, et passe par deux fois dans chaque rue du village pour apprécier le résultat du fleurissement de chaque maison sur la base des éléments d'appréciation suivants :

- appréciation paysagère et végétale : qualité et l'originalité de la composition, harmonie de l'ensemble et sa contribution au fleurissement collectif, diversité des végétaux, propreté, respect des conditions de sécurité dans l'utilisation de jardinières et suspensions, hauteurs végétales occupées...
- o respect de l'environnement (gestion raisonnée de l'eau et des produits chimiques) et la visibilité des espaces paysagers aménagés depuis la rue.

Les récompenses des lauréats sont remises lors de la cérémonie du souvenir du 11 novembre.



# 2.2 Animation et promotion de la démarche avec les services municipaux

Il convient de conserver et renforcer le résultat du Service Technique par un travail au quotidien et une collaboration continue des habitants dont la participation active est constante pour faire du village une jolie vitrine fleurie.



Afin d'amener chacun à agir, il est également proposé à la population de venir récupérer du broyat produit par le service technique, ce qui amène ainsi le développement durable dans chaque jardin de la commune.

De même, pour garder la commune propre, plusieurs distributeurs de sachets et poubelles pour déjections canines ont été implantés en 2015.



# La vigne de Corbreuse

La vigne de Corbreuse est plantée depuis une trentaine d'années au lieu-dit du Montpiquet. Après quelques années de laisser-aller la municipalité a décidé de faire renaître ce témoignage d'un passé francilien méconnu.

Cette vigne franche n'a pas de vocation économique mais plutôt culturelle et pédagogique. Pour preuve la séance de taille organisée en février 2019 a réuni une vingtaine de citoyens motivés pour relancer l'aventure.

Une plantation de 80 ceps est prévue pour rajeunir le vignoble dès cette année. La concertation, la convivialité et l'effort commun sont les clés du succès de ce renouveau.









## 2.3 Animation et promotion de la démarche avec les autres parties prenantes

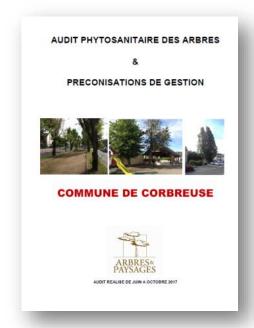
De nombreux autres partenaires sont invités à participer aux projets de la commune :

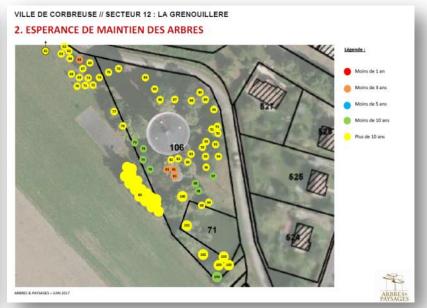
- le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (ex-Sibso)
- la CLE (Commission Locale de l'Eau) Orge Yvette
- les services du Conseil Départemental de l'Essonne notamment la Direction de l'Environnement
- Le cabinet d'urbanisme En Perspectives
- La Société Nationale de Protection de la Nature
- L'association Espaces

# 3. PATRIMOINE PAYSAGER ET FLEURISSEMENT

#### 3.1 Arbres & arbustes

Un état des lieux sanitaire et un inventaire variétal a été réalisé en 2017 par une société spécialisée pour identifier précisément tous les secteurs arborés de la commune, celui de la Gambade notamment. Un inventaire répertorie individuellement plus de 200 sujets : nom, genre, stade physiologique, dimensions, environnement et contraintes, sol, mode de gestion indices de vigueur de solidité et sanitaire, espérance de maintien, interventions préconisées... Un plan de gestion, de protection et d'entretien du patrimoine arboré a ainsi pu être établi.









Depuis plus de vingt ans la commune entretient et plante chaque année de nouveaux arbres sur le territoire afin de conserver et développer la diversité botanique et le patrimoine naturel. Par exemple, un espace situé à la Gambade a été créé au fil des années dans le cadre de la manifestation annuelle « un arbre, des enfants ».





Autre espace arboré composé d'espèces plus couvrantes (saules, catalpas, bouleaux, etc) et d'espèces plantées régulièrement situé à la Grenouillère.

Des plantations en bordure de chemin permettent de créer une séparation ombragée entre les habitations et des lieux de promenade (exemple : pommiers au bord du chemin de ceinture au Nord-Ouest de la commune.

Les arbustes qui avaient il y a quelques années une fonction d'ornement mais sans intérêt botanique ou écologique sont progressivement retirés ou remplacés, comme par exemple le long du CD5 ou de la mare du Trou des Saules.



#### L'Arbre de la Victoire

Le 11 novembre 1920 afin de commémorer le cinquantenaire de la proclamation de la République, le Conseil Municipal décida de planter un Arbre de la Victoire à l'emplacement de l'ancienne mare de Coignières en face du Clos de l'Abside. Il offrit un vin d'honneur aux poilus de la Grande guerre ainsi qu'aux vétérans de 1870.

Ce peuplier, fragilisé par son grand âge, a été victime de la tempête en 2018. Il a été abattu pour des raisons de sécurité et remplacé le 11 novembre 2018 par un Liquidambar :



# 3.2. Pelouses et prairies

L'idée est d'agrémenter et d'accompagner l'existant, mais pas de le surcharger. La gestion de ces espaces herbacés se fait selon deux schémas :

- gestion sobre, tonte fréquente pour un entretien soigné et adapté au lieu ; dans ce cas la pelouse attire le regard vers un élément patrimonial plus singulier - exemples : le cimetière, l'église, la Mairie
- gestion libre, raisonnée pour un entretien et un fauchage tardif; le but est de limiter au maximum l'intervention humaine pour que la prairie réponde juste à son usage de détente et de promenade tout en privilégiant la biodiversité qui y est attachée exemple : la Gambade, les Chitries
- gestion intermédiaire avec une tonte adaptée à l'usage comme à la Grenouillère ou au parc de Garlande

Une jachère fleurie a été semée à proximité de l'Arbre de la Victoire.







#### 3.3 Fleurissement

Plus d'une vingtaine de massifs a été créée sur le territoire communal. Une fois le massif mis en place, il nécessite d'être entretenu, notamment en fonction de son impact visuel (exemple : massifs situés dans les espaces de prestige plus fréquentés, qui bénéficient d'un entretien régulier). A contrario, il existe d'autres espaces en zone plus libre, pour lesquels le temps consacré à l'entretien mérite d'être réduit.

L'entretien des massifs d'annuelles traditionnelles diffère beaucoup de celui des massifs mixtes, composés de nombreuses plantes. Ce dernier consiste dès les premières gelées :

- à rabattre les tiges mortes à 10 cm du sol,
- à arracher les annuelles et composter les déchets,
- à diviser les touffes de vivaces et planter les bulbes printaniers,
- à biner, désherber, reprendre le broyat du bois pour le paillage.

En tant que vitrine horticole, les massifs des espaces de prestige méritent plus d'attention pour le Service Technique. Cet entretien est cependant gourmand en main d'œuvre, car il comprend :

- un nettoyage et un désherbage réguliers,
- l'effleurage, qui consiste à retirer les fleurs fanées pour favoriser l'apparition de nouvelles fleurs,
- une fréquence de passage plus importante.













# Liste des plantes utilisées pour réaliser le fleurissement :

#### Annuelles:

- Rose d'Inde
- Pétunia
- Canna
- Nigelle bleue
- Œillet d'Inde
- Ostéopernum
- Pennisetum
- Tithonia
- Comix
- Calibrachoa
- Bidens
- Ipomée
- Verveine
- Cosmos

#### Vivaces:

Primevère Coucou des jardins

Rose Trémière Géranium vivace

Iris Acanthe

Alstroemeria Allium

Digitalis Delosperma Hosta Perovskia Nandina Berberis

Molinia Carex

Delphinium Heuchère Clématite

Millepertuis Rosiers

Cœur de Marie Arum blanc

Centaurea montana Stipa pony tails

Gaura Giroflée

Achilée

Coréopsis

Cinéraire maritime

#### Autres:

- Plumbago
- Léonotis



# 4. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ESPACE PUBLIC

#### 4.1 Biodiversité

# Le choix des espèces

Le fleurissement dit «horticole» cède peu à peu sa place (+10% chaque année) au profit d'espèces vivaces ou de graminées moins gourmandes en eau et en engrais. L'idée est de réorienter progressivement les plantations effectuées par le Service Technique vers des espèces dans un contexte de gestion durable des espaces verts, pour un fleurissement durable, tout aussi esthétique et nécessitant moins de moyens et d'entretien.

#### 4.2 Préservation des ressources naturelles

## Le sol – le paillage

Très avantageux pour un fleurissement durable, les paillages ont un rôle de protection des sols : ils maintiennent l'humidité, assurent une protection thermique et une réduction du développement des adventices. De plus, ils fertilisent les sols dans le cas des paillages organiques. Ainsi, il est possible d'économiser arrosages, désherbages et fertilisations. La commune est dotée d'un broyeur depuis 2015 à cette fin.

## La gestion de l'arrosage

En pratique, les agents respectent les règles d'usage suivantes :

- arroser le matin (ou en fin de journée) pour éviter que l'eau ne s'évapore et que les plantes présentent des brûlures,
- arroser moins souvent mais plus copieusement pour que l'eau pénètre en profondeur.

Une cuve de 17 000 L de récupération d'eau de pluie est installée aux ateliers municipaux.



# L'eau potable

Corbreuse a délégué sa gestion de l'eau au SIAEP d'Ablis. L'alimentation du village se fait à partir de deux puits : la Grenouillère et les Yèbles.

La priorité : obtenir une interconnexion de sécurité et, à terme, intégrer une régie intercommunale. Cela permettra de conserver les avantages d'une gestion directe en bénéficiant des moyens d'un regroupement de communes.

La commune fait la promotion depuis de nombreuses années auprès des concitoyens d'une gestion raisonnée de l'eau :

- économie de consommation,
- récupération d'eau de pluie.

#### L'assainissement

La commune de Corbreuse possède sa station d'épuration et gère elle-même son assainissement.

Depuis 2009, la rhizosphère de Corbreuse est en fonctionnement pour assurer le traitement écologique des boues issues de la station.

La station d'épuration utilise les procédés biologiques à cultures libres dites à « boues activées ». Dans ces procédés, les bactéries se développent dans des bassins alimentés d'une part en eaux usées à traiter et d'autre part en oxygène par des apports d'air. Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent et avec l'oxygène nécessaire à leur assimilation.

Les boues liquides (contenant plus de 95 % d'eau) issues de la station sont pompées puis étalées sur les 8 lits de roseaux. Le lixiviat\* qui s'écoule par infiltration au travers des lits drainants est renvoyé vers la station. L'extraction des boues se fait de manière automatique et régulière, de ce fait, la teneur en boues est pratiquement constante dans le bassin d'aération et dans le clarificateur. Il en résulte une constante dans la qualité de l'eau épurée rejetée dans les étangs. Les roseaux grâce à l'action de l'air, des bactéries et de leurs rhizomes, déshydratent les boues.

Tous les cinq à sept ans, il faut procéder à l'évacuation des boues sèches; elles peuvent ensuite, après analyse, être épandues comme engrais sur les surfaces agricoles par un épandeur à fumier.

Le roseau développe un réseau très dense de racines appelé rhizosphère. Elle permet une pénétration d'oxygène au cœur des boues en favorisant la ventilation naturelle du massif drainant.





L'activité bactérienne intense le long des racines aboutit à une minéralisation importante des boues. Il en résulte l'absence d'odeur pendant la minéralisation et au cours de l'épandage, et une capacité accrue de stockage des boues (cinq ans minimum).

<sup>\*</sup> lixiviat : liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

#### La fertilisation

Les massifs sont soumis à l'arrachage des annuelles et des bisannuelles et à un arrosage parfois susceptible de lessiver les éléments nutritifs du sol. Afin d'améliorer l'enracinement et la croissance des plantes, il est utile de fertiliser les massifs. C'est un processus consistant à apporter au milieu de culture les éléments minéraux nécessaires au bon développement des plantes. Ces amendements organiques sont constitués de matière organique, minéralisée ou non (compost, purin...); ils ont, de plus, la particularité d'améliorer la structure du sol. Leur minéralisation est progressive et libère les éléments au fur et à mesure de la croissance des plantes.

## Zéro produit phytosanitaire

La commune de Corbreuse adhère depuis plusieurs années au programme de prévention des pollutions par les produits phytosanitaires, Phyt'Eaux Cités. Cet aspect environnemental est particulièrement sensible sur le territoire de Corbreuse puisque les eaux de ruissellement se déversent dans le bassin supérieur de l'Orge, non loin de ses sources.

La limitation puis la non utilisation de de ces produits sont reconnues puisqu'elle bénéficie du label 4 trèfles (mention Zéro Phyto) et Terre Saine à ce titre.

La Commission Espaces Verts communique sur ces principes, par l'apposition de panneaux informatifs et donc d'incitation aux bonnes pratiques également chez les concitoyens. L'ensemble des espaces communaux est entretenu uniquement en techniques alternatives.





## Le désherbage

Du fait de l'engagement Phyt'Eaux Cités, le Service Technique ne peut procéder que manuellement (binette) ou par désherbage thermique (système Herbiogaz : entretien des voiries, des allées, du cimetière et de la station d'épuration). Il en résulte une adaptation de la fréquence de passage des agents et un besoin de communication auprès des habitants.



# Le fauchage tardif

Il a pour principe de laisser la végétation se développer pendant les périodes printanière et estivale afin de laisser prospérer la faune et la flore et leur permettre d'accomplir leur cycle (exemple : la Gambade et les Chitries). Cela évite également l'accumulation de déchets verts.

Des passages sont aménagés dans les zones herbacées laissées intactes créant ainsi des espaces bucoliques. L'aspect de ces espaces peut être interprété comme un laisser-aller. C'est pourquoi il est important de communiquer sur les multiples intérêts des pratiques de gestion alternative des espaces verts auprès des habitants.

De même les berges des étangs et des mares ne sont pas fauchées à moins d'un mètre du bord.









#### Insectes et biodiversité

Des conseils comme l'installation d'un hôtel à insectes ou d'un coin sauvage dans le jardin sont régulièrement donnés dans le bulletin municipal. Les insectes auxiliaires sont très utiles pour lutter contre les parasites des jardins, potagers, espaces fleuris cultivés sans pesticides chimiques : leur fournir un abri permet de favoriser cette faune bénéfique en se nourrissant des espèces nuisibles ou assurent la pollinisation. L'autre avantage est qu'on contribue ainsi à favoriser la biodiversité locale et à rétablir l'équilibre de la chaîne alimentaire.

#### 4.3 Espaces publics

#### Patrimoine bâti

Corbreuse est une commune qui a beaucoup grandi depuis 40 ans puisque sa population est passée de 577 habitants en 1977 à 1780 aujourd'hui. Si la majorité des habitations sont donc récentes, nombre de bâtiments rappelle contrario les caractéristiques beauceronnes du village historique. Plusieurs *corps de ferme* dont plusieurs encore en activité sont à ce titre des témoins de ce caractère.

La municipalité a lancé fin 2017 la procédure d'élaboration de son Plan d'Urbanisme (PLU). Ce projet prend en compte tous les enjeux exposés dans ce dossier : qualité de vie, développement raisonné, zones humides, espaces verts et arborés... Il prévoir également la conservation des façades lorsque des travaux sont à réaliser sur des bâtis anciens traditionnels (anciennes fermes).

L'église Notre Dame de l'Assomption construite au XIIe siècle est placée sous le

vocable de la Ste Vierge. Elle est inscrite aux Monuments Historiques depuis 1950.

A l'intérieur, un magnifique retable du 18<sup>e</sup> et une vierge à l'enfant en bois peint du XVI<sup>e</sup> siècle. Son clocher est visitable chaque année dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Le « Château de Coignières » est l'ancienne résidence des seigneurs de St Périer (rue des Montceaux) et date du XVIII<sup>e</sup> siècle; on peut y admirer un magnifique escalier en bois d'origine.







Le vieux château d'eau: un réservoir en ciment armé avec une tour de 9m fut construit aux Montceaux en 1922 afin d'alimenter le village en eau potable. Ce réservoir est composé d'une pompe à fourreau, d'un moteur à essence, de canalisations et du matériel nécessaire au débit de forage; ce château d'eau donnant des signes de faiblesse, on ne le conserva que pour constituer une réserve d'eau en cas d'incendie; des amateurs d'astronomie y firent de nombreuses observations du fait de la position privilégiée d de cet édifice. En 1972 un nouveau château d'eau voit le jour au lieu-dit de la Grenouillère.

La Mairie-Ecole : dès 1884, les locaux de l'école communale se révèlent exigus : la municipalité envisage alors la construction d'un bâtiment destiné à accueillir la nouvelle école et la mairie. Cet édifice est inauguré en 1903 ; il est en cours de rénovation complète et de remise aux normes.







# Affichage et éclairage

La Commune contrôle l'ensemble des affichages publicitaires y compris pour les affichages sur domaine privé et fait appliquer le règlement et les taxes de publicité sur le domaine public.

L'éclairage public a fait l'objet d'une étude en 2015 et verra un projet de remplacement ambitieux puisque 90% des luminaires de la commune ont été remplacés. Les nouveaux équipements sont dotés de lampes LED dont l'extinction est automatisée selon le degré de luminosité réelle.

# **5.** ESPACES REMARQUABLES

## 5.1 Les étangs des Chitries

La commune de Corbreuse a aménagé il y a une vingtaine d'année quatre étangs dans la zone verte des Chitries. On y accède à pied ou en vélo à partir du chemin de la Gambade. Un parking est situé à l'extrémité de ce chemin. La pêche est interdite dans le premier étang situé en aval de la station d'épuration: il recueille les eaux « claires »issues de cette dernière. En revanche, les trois bassins les plus éloignés reliés entre eux par de petits déversoirs sont dévolus à la pêche, lorsque cette dernière est ouverte ; les droits sont confiés à une association de pêche. Canards, poules d'eau, cygnes et autres hérons y résident toute l'année. Des tables et bancs y sont installés pour permettre le pique-nique et le repos des pêcheurs et promeneurs.





Dans le cadre de l'étude de ses zones humides, la commune a pris conscience de la nécessité de restaurer les étangs, dégradés au fil des années par la disparition des espèces végétales et de leur système racinaire provoquant une érosion très prononcée des berges, accélérée ces dernières années par une population invasive de rongeurs.

Un projet est donc envisagé avec le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle en 2019-2020 et de nouvelles parties prenantes, notamment l'association Espaces. Cette association est spécialisée dans les projets de restauration de berge en génie végétal depuis 1996 ; de plus Espaces a un objet social car elle propose des emplois d'insertion à des personnes en difficulté pour réaliser les chantiers.

De façon générale dans sa phase de réalisation des chantiers la commune souhaite proposer des chantiers citoyens et/ou jeunes volontaires. Un parcours santé est envisagé dans le cadre de ce projet.

La première étape (budgétée en 2019) en sera une étude complète incluant les aspects hydrologiques et pédologiques liés à la configuration des étangs depuis le bassin de sédimentation de la station d'épuration.

#### 5.2 Les mares



Les mares sont des espaces privilégiés où la faune et la flore peuvent s'épanouir avec plus ou moins de succès.

Celles répertoriées à ce jour sur le territoire communal sont de forme, de type d'alimentation et de contexte variables : abreuvoir pour les animaux, drainage des champs, ....

Les mares ont toujours occupé un rôle important dans la régulation et l'épuration des eaux, à condition qu'une flore développée et une faune en bonne santé puissent y exister et ainsi y garantir un écosystème équilibré et durable.

- 1 La Grenouillère
- 2 Le Plessis
- 3 Trou des Saules
- 4 Chemin des Anes
- 5 Ferme Durand \*
- 6 Ferme du Trouvilliers \*
- 7 Grange de Paris \*

(\*) sur terrain privé













Chaque mare constitue un milieu de vie à part entière permettant l'épanouissement d'espèces végétales et animales tout à fait spécifiques.

Beaucoup d'espèces vivant dans les mares sont, hélas, rares et menacées : plantes aquatiques, musaraignes aquatiques, batraciens (grenouilles, crapauds, tritons), insectes aquatiques (notamment les odonates).



**2016**: inventaire des zones humides

**2017** : pré-diagnostic par la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature)

2018 : diagnostic écologique par la SNPN

2018 – 2019 : ébauche des cahiers des charges pour la rénovation des mares et la création de corridors écologiques entre les zones humides par un groupe d'étudiants de l'Institut Supérieur de l'Environnement

**2019** : vote du budget et lancement de l'appel d'offres avec le concours de la CLE Orge Yvette, du Sibso et de la Direction de l'Environnement du Département pour :

- le lancement de travaux de rénovation et d'entretien des 4 mares communales,
- la mise en valeur des espaces ainsi réhabilités : panneaux explicatifs

La communication qui accompagne le projet sensibilise les habitants à la richesse et au respect de ces espaces.



Un sentier pédagogique reliant les mares et les étangs finalisera les travaux de restauration des 4 mares communales.

#### 5.3 Les autres zones humides

La CLE Orge Yvette a démontré l'intérêt écologique et fonctionnel des zones humides présentes sur le territoire communal. Une étude complète de la zone humide la plus caractérisée au nord de la commune à proximité des sources de l'Orge a été conduite en 2018 sur le site du Moulin Neuf. Il s'agit d'une zone tampon accomplissant des fonctions de dénitrification, adsorption du phosphore, rétention du carbone, nitrates et phosphates, ruissellement et sédiments.

Les résultats renforcent l'objectif de préservation de la trame humide à l'échelle du PLU avec plusieurs préconisations :

- Intégration des données et cartographies de l'étude dans l'analyse environnementale du PLU (analyse fonctionnelle, enjeux, pressions...)
- Identification au PADD : 'Restauration de la continuité fonctionnelle entre les mares du centre-bourg de Corbreuse, aux zones humides d'expansion des crues du Moulin-Neuf' : aménagement de noues végétalisées
- Identification de la zone humide en « Nzh-F » au plan de zonage et règlement écrit.
- Intégration d'une OAP thématique « Trame verte & bleue humide »

